Fast Track Initiative
A global partnership to achieve Education For All

Réunion du Conseil d'administration
Jeudi 10 septembre 2009

PROCÈS-VERBAL

Les décisions ci-après ont été entérinées par le Conseil d'administration :

BOD/2009/9-01 – Mise en œuvre du processus décisionnel du Conseil : Approbation du processus décisionnel du Conseil, tel que décrit dans le document intitulé « Prise de décision au sein du Conseil d'administration de l'Initiative Fast Track (FTI) », et prise en compte des observations du Conseil concernant le besoin de directives concises sur les missions et les attributions des membres du Conseil.

BOD/2009/9-02 – Choix du nouveau président : Le Conseil d'administration n'a pas entériné la recommandation présentée par le comité de sélection.

BOD/2009/9-03 – Choix du nouveau président : Approbation non seulement de la décision de rendre la coprésidence (Danemark) rotative d'ici une semaine, mais également des critères actualisés d'éligibilité à la présidence, sur la base du document relatif à la gouvernance et à la publicité initiale. Le principe selon lequel le poste est à plein temps devrait être maintenu, mais il faut faire preuve de souplesse pour obtenir les meilleures candidatures. La coprésidence fixera également une date limite avant laquelle les membres du Conseil devront désigner les candidats.

BOD/2009/9-04 – Choix du nouveau président : Approbation de la proposition selon laquelle la coprésidence doit convoquer un comité de sélection en vue d'examiner les candidatures (par audioconférence, si besoin est). Le comité sera composé du coprésident danois, des Pays-Bas, du Mozambique, de l'UNICEF et de l'EFANET/Gambie. Le comité décidera de celui des candidats désignés qui devrait être abordé par le co-président, le cas échéant en compagnie du membre du Conseil le mieux placé pour approcher chacun d'entre eux, ainsi que des critères permettant de donner une note aux candidats.

BOD/2009/9-05 – Choix du nouveau président du Conseil : Approbation de la proposition selon laquelle le comité de sélection doit convenir d'une liste confidentielle de trois candidats présélectionnés sur la base de critères de notation convenus. Le comité doit soumettre la liste restreinte, assortie de ses recommandations, à la réunion du Conseil prévue en novembre 2009.

BOD/2009/9-06 – Choix du nouveau président du Conseil : Approbation de la proposition selon laquelle la session du Conseil prévue en novembre 2009 devra choisir un candidat sur la liste restreinte des candidats sélectionnés. Il sera par la suite demandé à l'UNESCO de procéder dans les meilleurs délais au recrutement de la personne désignée.

BOD/2009/9-07 – Arrangement provisoire relatif à la présidence des réunions de la FTI : Approbation de la proposition selon laquelle les co-présidents intérimaires actuels (Danemark et Italie) présideront le Conseil d'administration, et la Banque mondiale assurera la présidence des Comités du Fonds fiduciaire, jusqu'à la mise en place d'un nouveau président.

BOD/2009/9-08 – Financement de la présidence : Approbation du principe selon lequel le Secrétariat devra, lors des assises de novembre 2009, présenter une proposition concernant les mécanismes suggérés de participation aux charges pour le financement du Fonds fiduciaire du Secrétariat.

BOD/2009/9-09 – Campagne de reconstitution des ressources : Approbation de la stratégie de la campagne de reconstitution des ressources telle que présentée. Un plan d'action stratégique révisé (comprenant une proposition de date de la conférence consacrée aux annonces de contributions) sera mis au point, en prenant en compte les commentaires du Conseil. L'intégration de Carol Bellamy comme conseillère spéciale a été présentée au Conseil au sein duquel elle jouit d'un appui solide et unanime parmi les membres.

BOD/2009/9-10 – Campagne de reconstitution des ressources : Approbation de la décision d'apporter un appui à la FTI pendant la campagne de reconstitution des ressources, grâce aux interventions suivantes du Conseil : a) prendre contact avec les ministres en charge des finances et de la coopération pour le développement, afin de les inviter à prendre part à la conférence-déjeuner de haut niveau prévue le dimanche 4 octobre à Istanbul en Turquie ; b) demander aux membres du G8 de s'entendre pour faire ressortir le financement de l'éducation comme une priorité du G8 en 2010 ; c) s'entendre sur le concours de la FTI pour la campagne visant l'objectif numéro 1 (campagne menée par la Classe de la Coalition 2015), notamment sur les efforts à déployer pour amener les chefs d'États à prendre l'engagement d'appuyer cette campagne.

BOD/2009/9-11 – Fonds transitoire pour l'éducation : Approbation de la création d'une équipe de projet composée des Pays-Bas, du Royaume Uni, de GCE représenté par Save the Children, de la Commission européenne et du Canada (à confirmer) en vue d'étudier d'autres options (Option 2).

BOD/2009/9-12 – Fonds transitoire pour l'éducation : En attendant que d'autres options soient examinées et qu'une nouvelle décision soit prise, il est demandé au Comité du Fonds catalyseur de recevoir de nouvelles demandes présentées par les États fragiles (le cas d'Haïti par exemple).

BOD/2009/9-13 – Fonds transitoire pour l'éducation : Approbation de la proposition selon laquelle le Secrétariat doit continuer à œuvrer, comme proposé dans l'option 3, pour la mise au point des directives opérationnelles d'ici la fin de l'année 2009.

BOD/2009/9-14 – Évaluation de la FTI : Approbation de la proposition selon laquelle le Secrétariat doit demander que le Comité de surveillance de l'évaluation soumette le projet de rapport intégral de l'évaluation au Conseil d'ici le 1er octobre 2009.

BOD/2009/9-15 – Évaluation de la FTI : Approbation de la création d'une équipe de projet chargée de préparer une réponse aux principales conclusions de l'évaluation, sous la forme de questions et réponses. Cette réponse sera présentée aux assises du Conseil qui se tiendront en novembre 2009 à Rome. L'équipe de projet comprendra l'Australie, le Burkina Faso, les Pays-Bas, l'Italie, la Commission européenne et la Banque mondiale. L'équipe de projet assurera en outre la liaison avec le Secrétariat (notamment son équipe chargée des communications) en vue de passer en revue les changements à apporter au besoin aux procédures et directives opérationnelles.

BOD/2009/9-16 – Évaluation de la FTI : Approbation de la proposition selon laquelle une conférence/réunion consultative à laquelle participeront les membres du Conseil sera organisée, conjointement avec les prochaines réunions techniques du Groupe de travail consacrées à l'Éducation pour tous (EPT) prévues à l'UNESCO en décembre 2009.

BOD/2009/9-17 – Évaluation de la FTI : Approbation de la proposition d'une conférence consacrée à la diffusion des informations se tiendra parallèlement à la réunion du Groupe de haut niveau chargé de l'EPT qui est prévue les 23-25 février 2010 à Addis-Abeba en Éthiopie. D'autres manifestations pour la diffusion des informations seront adoptées à une date ultérieure.